

Coordinateur des études

Un Coordinateur est désigné par le Conseil Académique de l'université afin d'aider l'étudiant à établir le contrat d'études en début de chaque année universitaire. Il est choisi parmi les enseignants de l'université, dans chaque filière, faculté ou unité d'enseignement.

Le Coordinateur a un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des étudiants. Il est appelé à suivre leur parcours de formation universitaire. Il donne son avis au Conseil Académique et aux jurys d'admission et d'équivalence établis dans les différentes facultés et filières de l'université.

Contrat d'études

Le contrat d'études détaille le programme d'étude (code et nom des cours, nombre de crédits, etc.) que l'étudiant doit suivre l'année en cours.

Il est signé par l'étudiant semestriellement ou annuellement.

Acquisition du diplôme

Pour acquérir le diplôme, il faut :

- réussir l'ensemble des crédits établis dans le contrat d'études
- présenter les attestations de stages requises
- valider les rapports de stage, le projet de recherche appliquée et le mémoire.

Rapport de stage, projet de recherche appliquée et mémoire

Les stages sont accomplis sous la supervision d'un tuteur et d'un enseignant référent.

Le rapport de stage est rédigé sur la base d'un sujet proposé par le tuteur et validé par l'enseignant référent. Le sujet doit être en rapport avec la mission effectuée pendant le stage.

Le rapport comporte en principe deux parties, l'une réalisant une synthèse sur la problématique soulevée, l'autre, opérationnelle, reprenant les documents élaborés, les procédures utilisées et la méthodologie mise en œuvre.

Le projet de recherche appliquée doit permettre à l'étudiant d'effectuer un travail de recherche, en liaison avec son expérience de stage et sa spécialité. L'étudiant doit montrer qu'il est capable de mener un travail d'analyse et de synthèse sur une problématique en lien avec sa spécialisation.

Le projet de recherche appliquée donne lieu à une soutenance devant un jury composé d'universitaires et de professionnels. La présentation doit permettre à l'étudiant de mettre en valeur les principaux résultats et son apport personnel, elle doit faire apparaître les éléments suivants :

- rappel du thème traité et des objectifs du projet
- choix du sujet et méthode mise en œuvre
- développement d'un point particulier non (ou peu) abordé dans le projet
- principales conclusions
- bilan critique de l'ensemble du parcours de formation (en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis).

Service de scolarité : Mme Mirna El Helou - 06 405 046/7/8, ext. 101